

Culture

**Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud Gironde (RSG)
EPCI de 20 000 à 40 000 habitants en FPU**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION numéro DEL – 2019 – 106 :
Approbation et vote des tarifs de la programmation culturelle pour la saison 2019-2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf (2019), le vingt-six (26) septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Gironde-sur-Dropt, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 19 septembre 2019

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2019

Nombre de conseillers : 60

En exercice : 60

Présents : 44

Votants : 53

Pour : 53

Contre : 0

* * *

44 titulaires présents : M. André-Marc BARNETT, M. François GUILLOMON, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Éric DUCHAMPS, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Christian BOUIN, M. Jean-Louis SAUMON, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, M. Alain DOUX, M. Thierry BOS, M. Philippe MOUTIER, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, Mme Martine BOUILLON, M. Mario COVOLAN, M. Luc DARCOS, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, Mme Rebecca BECERRO-ALVAREZ, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M.

Thierry GOURGUES, M. Didier LECOURT, M. Franck BOULIN, Mme Nicole ETIENNE, M. Stéphane DENOYELLE, M. Francis DUSSILLOLS, Mme Virginie CHIOETTO, M. Philippe MOUTE, M. Henri JOANCHICOY, M. Patrick MONTO.

* * *

4 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire : Mme Marie-Josée DANDIEU (Lamothe-Landerron), titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Michel DESPUJOL (Maire de Lamothe-Landerron), M. Luc SONILHAC (La Réole), titulaire absent excusé, a donné pouvoir à M. Mario COVOLAN (La Réole), M. Pascal LAVERGNE (Monségur), titulaire absent excusé, a donné pouvoir à Mme Rebecca BECERRO-ALVAREZ (Monségur), Mme Patricia BROUSSE (Monségur), titulaire absente excusée a donné pouvoir à Francis ZAGHET.

* * *

5 suppléants votants : M. Cyril ROUILLON, suppléant de M. Serge ISSARD (Maire de Bagas), M. Michel CHATELIER, suppléant de M. Yannick DUFFAU (Maire de Brannens), Mme Orande DE RONNE, suppléante de M. Bastien MERCIER (Maire de Camiran), Mme Christine DARNAUZAN, suppléante de M. François MERVEILLEAU (Maire de Casseuil), M. Maurice POUDENS, suppléant de M. Christian MALANDIT-SALLAUD (Maire de Saint-Michel de Lapujade).

* * *

5 titulaires absents excusés et non suppléés : M. Jean-Pierre JAUSSERAND (Maire de Caudrot), M. Roger NETTE (Caudrot), M. Jean-Claude TRENTIN (Maire de Floudès), M. Joël DOUX (Montagoudin), Mme Aude DELPEYROU (Saint-Pierre d'Aurillac).

* * *

2 titulaires absents non excusés et non suppléés : Mme Solange MENIVAL (La Réole), Mme Laure JORDAN (La Réole).

* * *

Information : 4 suppléants présents mais non votants : M. Jean-Michel MASCOTTO (Bourdelles), M. Gianello SCARABELLO (Hure), Mme Sylvie VERDOUX (Les Esseintes), M. Robert ARMELLIN (Roquebrune).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

Secrétaire de séance : M. Thierry BOS, Maire de Gironde-sur-Dropt.

* * *

Rapporteur : M. Francis ZAGHET, Président

VU les statuts de la Communauté de Communes du Réolais lui attribuant l'exercice de la compétence culture : « Programmation et diffusion de spectacles professionnels sur le territoire de la communauté de communes ».

* * *

CONSIDERANT le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CoTEAC) signé par la Communauté de Communes en partenariat avec la Communauté de Communes Convergence Garonne, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle Aquitaine (DRAC), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et le Conseil Départemental de la Gironde ;

CONSIDERANT les critères actuels d'accessibilité au tarif réduit en faveur des étudiants, des personnes de moins de 25 ans, des demandeurs d'emploi et des personnes en situation de handicap reconnues par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;

CONSIDERANT l'élargissement du tarif scolaire hors Réolais en Sud Gironde (RSG) et groupes, aux enfants de moins de 12 ans uniquement dans le cadre des spectacles Petite Enfance (cf. délibération n° DEL 2016-109B du 11 juillet 2016) ;

CONSIDERANT le partenariat avec les associations à vocation sociale et d'intérêt communautaire (AVL, Passerelle, Solid'Avenir, Aide Alimentaire du Réolais, APEFEM).

* * *

Monsieur le Président **PRESENTE** la grille de programmation culturelle pour la saison 2019-2020 :

SPECTACLES	ARTISTES	DATES	LIEUX	TARIFS
La petite souris et les arbres enchantés Dans le cadre des Itinérances d'Automne	Cie Doherty	Dimanche 29 septembre à 10h30	St Hilaire de la Noaille (plein-air)	Gratuit
Au pied de l'arbre Dans le cadre des Itinérances d'Automne	Cie Doherty	Dimanche 29 septembre à 15h	St Hilaire de la Noaille (plein-air)	Gratuit
Du rêve que fut ma vie Dans le cadre des Marionnettes en balade du Théâtre des 4 saisons de Gradignan / programme "Culture près de chez vous" soutenu par la DRAC Nouvelle-Aquitaine	Cie Les Anges au Plafond	Mardi 19 novembre à 20h30	Amicale Lsiq, La Réole	8€ / 5,50€ (réduit)
Kolok Dans le cadre des parcours AU FIL DE L'EAU	Cie E.V.E.R.	Vendredi 31 janvier à 14h30 (scol.) et à 20h30 (TP)	Salle des fêtes, St Hilaire de la Noaille	6€ / 4,50€ (réduit) / 2,50€ (scol)
Au cœur de l'arbre Dans le cadre des parcours AU FIL DE L'EAU	Cie Doherty	Vendredi 28 février à 14h30 (ALSH) et à 20h30 (TP)	Salle des fêtes, Pondaurat	6€ / 4,50€ (réduit) / 2,50€ (scol)
ODY-C Dans le cadre des parcours AU FIL DE L'EAU	Cie Les Lubies	Vendredi 20 mars à 14h30 (scol) Samedi 21 mars à 16h30 (TP)	Médiathèque Jean-Paul, Gironde sur Dropt	6€ / 4,50€ (réduit) / 2,50€ (scol)
Lanternes magiques / Résidence	Cie AMGC	Mars 2020	Lycée, La Réole	/
Lanternes magiques / Spectacle Dans le cadre des parcours AU FIL DE L'EAU	Cie AMGC	Vendredi 15 mai 2020	A définir	6€ / 4,50€ (réduit) / 2,50€ (scol)

scol. = scolaires
 TP = tout public

Monsieur le Président **PRECISE** que le spectacle « Du rêve que fut ma vie » est accueilli dans le cadre d'un partenariat avec le Théâtre des 4 Saisons de Gradignan dans le cadre du programme « Culture près de chez vous » soutenu par la Drac Nouvelle-Aquitaine. C'est pourquoi les tarifs de ce spectacle différent des tarifs habituellement pratiqués par la CdC afin de correspondre aux tarifs délibérés par la ville de Gradignan dans le cadre de sa saison culturelle. Exceptionnellement, les tarifs seront fixés pour cette représentation et uniquement pour celle-ci selon le détail suivant :

- 8€ tarif plein
- 5.50€ tarif réduit (enfants et étudiants de moins de 26 ans, scolaires, allocataires RSA, minimum vieillesse, MDSI).

* * *

En conséquence de quoi, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- **approuver** la programmation culturelle présentée ci-dessus ;
- **adopter** la grille tarifaire des spectacles de la saison culturelle 2019-2020 telle que proposée ci-dessus;
- **autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport du Président, et après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la programmation culturelle pour la saison 2019-2020 ;
- **d'adopter** la grille tarifaire des spectacles de la saison culturelle 2019-2020;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération et à entreprendre toute démarche relative à ce sujet.

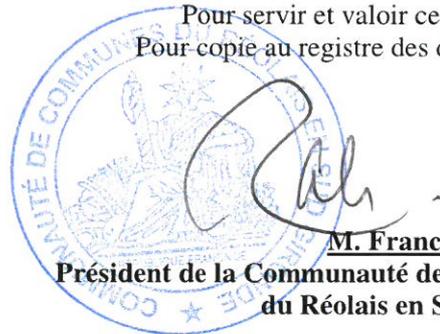
* * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du Conseil Communautaire ordinaire du 26 septembre 2019.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié conforme à l'original,
Au registre sont les signatures des votants,
Pour servir et valoir ce que de droit,
Pour copie au registre des délibérations,



M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud-Gironde

Francis ZAGHET
Président de la Communauté
de Communes du Réolais
en Sud Gironde